



## PREFET DE LA REGION GUYANE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EDF sollicite la prolongation de l'autorisation d'exploiter, pour une durée de 30 ans (arrêté préfectoral n° 851 1D/4B du 22 mai 1995) et de procéder à la rénovation de la centrale hydroélectrique de Saut Maripa sise sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock (97313)

Par arrêté DEAL/UPR n° 239 du 22 novembre 2017, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mardi 19 décembre 2017 au jeudi 18 janvier 2018 inclus sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock.**

**Le maître d'ouvrage est la société Electricité de France (EDF) sise au 22-30 avenue de Wagram, 750008 Paris, représentée en Guyane par EDF SEI Guyane, boulevard Nelson Mandela BP 66002, 97306 Cayenne cedex.**

Ce dossier a été instruit au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement, par la DEAL, service milieux naturels, biodiversité (MNBS), unité police de l'eau. A l'issue de l'enquête publique le préfet autorisera le projet par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur, désigné par président du Tribunal Administratif de Guyane, est **M. Eric HERMANN**, responsable de l'identification permanente et généralisée (IPG) bovine. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :**

- **sur internet** aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public- enquêtes publiques).
- **sur support papier**, à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock - Place Romain-Garros, 97313 Saint-Georges de l'Oyapock - Téléphone : 05 94 37 00 44 - courriel : [cabinet@mairie-sg.fr](mailto:cabinet@mairie-sg.fr)
- **sur support papier** à la DEAL Guyane située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.

**Le public pourra formuler ses observations** par courrier ou par courriel au commissaire enquêteur: [ericpaul.hermann@gmail.com](mailto:ericpaul.hermann@gmail.com) ou sur le site de la DEAL : [enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) ou à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock : [cabinet@mairie-sg.fr](mailto:cabinet@mairie-sg.fr) - mairie de Saint-Georges de l'Oyapock - Place Romain-Garros, 97313 Saint-Georges de l'Oyapock .

Les observations formulées seront annexées au registre d'enquête disponible en mairie.

**Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock** directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés à savoir :

#### **Horaires de la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock :**

Le lundi - mercredi et vendredi : de 08h00 à 14h30 - Le mardi et le jeudi : de 08h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h00

**Permanences** : Le commissaire enquêteur M. Eric HERMANN recevra le public à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock de **9 heures à 12 heures** :

- 1ère permanence jeudi 21 décembre 2017
- 2 ème permanence jeudi 28 décembre 2017
- 3 ème permanence jeudi 4 janvier 2018
- 4 ème permanence jeudi 11 janvier 2018
- 5 ème permanence jeudi 18 janvier 2018

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock et sur les sites internet suivants : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (annonces - enquêtes publiques) - DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public- enquêtes publiques).

**Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Eric HERMANN – 06 94 40 91 27-**

- DEAL Guyane : service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages – [jonathan.sam@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jonathan.sam@developpement-durable.gouv.fr) 05 94 29 66 54 – [benoit.jean@developpement-durable.gouv.fr](mailto:benoit.jean@developpement-durable.gouv.fr) 05 94 29 66 65

- EDF GUYANE : Marc HO COUI YOUN – chef du service des communes de l'intérieur. 06 94 23 11 03 – [marc.ho-coui-youn@edf.fr](mailto:marc.ho-coui-youn@edf.fr)

Pour le Préfet par délégation  
Le Directeur adjoint de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD